



La Ville de Saran recherche
Pour la direction de l'Éducation et des Loisirs

Un(e) Médiateur(trice) (Vacation du 07/07/25 au 01/08/25)

SARAN, commune de 16 866 habitants (5eme ville du département), est située au nord de la métropole Orléanaise, à l'orée de la forêt d'Orléans et de la Beauce.

Le développement de la ville s'est fait dans le respect des grands équilibres et de la qualité de vie. La création de nombreux équipements publics, sociaux, culturels, sportifs... renforcent sa réputation de ville où il fait bon vivre.

La piscine municipale appelée également Centre Nautique « La Grande Planche » s'étend sur 8000 m² entièrement clos et il comprend :

1 bassin de 25 x 15 mètres avec 6 lignes d'eau, **1** bassin de 15 x 15 mètres avec un toboggan aquatique de 50 mètres de long, **1** bassin aqualudique.

1 plaine d'agrément extérieure avec jeux d'enfants

1 système de mise à l'eau pour les personnes handicapées.

En plus des différentes activités municipales (bébés dans l'eau, cours de natation, Aquasénior, Aquagym, Aquabiking) on peut également y pratiquer différents sports aquatiques (subaquatique, water-polo, natation course, natation synchronisée) en club.

Missions principales :

- Présence et veille préventive dans les différents espaces de la piscine
- Repérer les situations à risques
- Rendre compte des dysfonctionnements, de dégradations sur les biens et équipements publics
- Repérer les signes de problèmes relationnels, de besoin ou d'attente des personnes
- Résolutions de situations conflictuelles entre individus
- Orienter et renseigner les usagers de l'établissement
- Créer et entretenir des relations de confiance avec les usagers

Conditions de recrutement :

Rémunération statutaire 1801,73€ brut mensuel + IFSE 156 € brut mensuel

POSTE OUVERT AUX TRAVAILLEURS RECONNUS HANDICAPES.

Adresser lettre de motivation + CV **Dès que possible** à Monsieur le Maire –
Service des Ressources Humaines – Place de La Liberté – 45774 SARAN CEDEX. -
ou par mail : recrutement@ville-saran.fr

